

**Accueil de Loisirs Sans Hébergements.
Accueil périscolaire.
Arc-en-ciel
Groupe scolaire
67550 ECKWERSHEIM**

☎ : 03.69.73.86.02

📞 : 07.86.80.27.26

E-Mail : arcenciel@ecole-eckwersheim.fr

DOCUMENT A CONSERVER



**Plaquette de présentation
2020/2021.
Tarifs.**



Accueil de Loisirs Sans Hébergements.
Accueil périscolaire.
Arc-en-ciel
Groupe scolaire
67550 ECKWERSHEIM

☎ : 03.69.73.86.02

📞 : 07.86.80.27.26

E-mail : arcenciel@ecole-eckwersheim.fr

Présentation de l'Arc-en-ciel Année scolaire 2020/2021.

FONCTIONNEMENT.

L'Arc-en-ciel accueille les enfants âgés de **3 à 12 ans** les jours scolaires, les mercredis et les vacances scolaires excepté le mois d'Août.

La réglementation de la Jeunesse et Sports régit le nombre d'animateurs, ainsi que les diplômes requis pour l'encadrement ainsi que le nombre d'enfants présents dans la structure.

La priorité d'accès à la structure est donnée aux enfants dont les familles sont domiciliées dans la commune. L'inscription en cours d'année est possible.

Ces services sont assurés par du personnel engagé par la commune d'Eckwersheim. L'équipe d'animation se compose d'un directeur, d'une animatrice, d'une assistante maternelle et d'un agent de service en temps scolaires. Les mercredis ainsi que les vacances scolaires, l'équipe est composée d'un directeur et d'une animatrice ; éventuellement d'un ou une stagiaire en cours d'obtention du diplôme d'animation.

PORTAIL FAMILLE.

Un Portail Famille est en place sur internet :

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieEckwersheim67550/accueil>

Ce portail vous permet de dématérialiser vos démarches. A partir d'un ordinateur, tablette ou smartphone, connecté à Internet, vous pourrez :

- Réaliser l'inscription administrative de vos enfants aux services
- Inscrire ou désinscrire vos enfants aux différents services
- Consulter vos historiques.
- Être informé sur l'actualité de l'Arc-en-ciel (menu, activités, etc..).

Pour cela, vous devrez créer votre compte citoyen sur le Portail Famille. Votre code abonné famille sera demandé pour bien vous identifier, celui-ci vous sera transmis après enregistrement du dossier d'inscription.

INSCRIPTIONS.

Le dossier de l'enfant doit contenir les documents suivants :

- ❖ 1 dossier d'inscription
- ❖ 1 attestation d'assurance précisant la responsabilité civile de l'enfant
- ❖ 1 fiche sanitaire de liaison
- ❖ La déclaration de revenus de l'année 2020
- ❖

Tout changement dans la situation familiale et/ou professionnelle doit être signalé par mail au directeur dans les plus brefs délais.



ASSURANCES.

La commune d'Eckwersheim a souscrit un contrat d'assurance garantissant les locaux, sa responsabilité et celle de son personnel lors de l'accueil des enfants.

En aucun cas, la commune d'Eckwersheim ne peut être tenue responsable de la perte, du vol, de la détérioration d'effets personnel de l'enfant.

La commune d'Eckwersheim demandera aux parents de justifier de leur assurance « responsabilité civile » pour leur enfant.

ACCUEIL PERISCOLAIRE.

Les enfants de l'école primaire sont cherchés à la sonnerie de l'école, directement devant leur classe par un animateur. Les enfants de l'école maternelle sont cherchés à la porte de leur salle de classe par l'assistante maternelle. Après la pause méridienne, ils sont ramenés à l'école par les animateurs qui restent sur place jusqu'à l'arrivée des enseignants.

La pause méridienne : nous fonctionnons avec deux services de déjeuner consécutif et d'un temps d'activités pour chaque groupe d'enfants.

Le soir : les enfants sont cherchés dans les locaux de l'accueil périscolaire, par leurs parents ou par toutes personnes désignées par eux et cela **au plus tard à 18h15**. Un programme d'activités de l'accueil périscolaire du soir est le suivant :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Atelier cartable	Expression corporelle et théâtrale	Projet collectif à définir selon le projet pédagogique	Atelier cartable	Jeux collectifs

Le mercredi :

Les enfants sont accueillis à partir de 08h00 directement dans les locaux de l'Arc-en-ciel. Nous fermons nos portes à 18h15.

Le délai d'inscription est de 2 jours ouvrable avant le mercredi concerné. Il est possible d'inscrire l'enfant de façon ponctuelle ainsi que sur des plages horaires. Il s'agit de préciser si l'enfant prendra son repas ou non.

En cas d'absence non prévenue **la veille avant 09h00**, la journée du mercredi sera facturée en fonction du tarif appliqué.

Forfait « Anniversaire » :

Nous offrons la possibilité de fêter l'anniversaire de votre enfant le mercredi après-midi. Nous fournissons le gâteau d'anniversaire et l'animation jusqu'à 12 enfants. Nous proposons 4 types d'activités au choix :

- La chasse aux trésors
- Les Jeux Olympiques
- La kermesse
- La fureur musicale

Il s'agira de contacter le directeur au plus tard 1 mois avant la date choisie pour finaliser le nombre d'enfants, les activités choisies et les modalités d'inscription.



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENTS.

Les vacances :

Le délai d'inscription est de 5 jours ouvrables avant les vacances concernées. La participation financière, objet d'une tarification séparée de l'accueil périscolaire, dépendra de la formule choisie et des revenus des parents :

- accueil continu avec le repas **de 07h30 à 18h15**
- accueil sur 1 demi-journée avec repas **de 07h30 à 13h30 ou de 12h00 à 18h15**
- accueil sur 1 demi-journée sans repas **de 07h30 à 12h00 ou de 13h30 à 18h15**

Toute réservation pendant les vacances scolaires seront facturées sauf sous certificat médical.

L'Arc-en-ciel affiche son programme d'activités directement dans ses locaux. Le programme sera envoyé par mail aux parents et sera diffusé sur le site Internet de la commune. L'Arc-en-ciel se réserve la possibilité de modifier le programme selon le nombre d'inscriptions ou selon la météo. Les sorties et les nuitées feront faire l'objet d'un supplément tarifaire facturé aux parents.

RESTAURATION.

Les repas sont directement livrés à l'Arc-en-ciel le matin même par un traiteur. Les menus hebdomadaires sont affichés dans la structure, sur le portail famille et sur le site Internet de la commune.

Les goûters sont fournis par la structure.

TARIFS.

➤Périscolaire :

<u>☒Droit d'inscription :</u>	18 € / par an, par famille
<u>☒Repas :</u>	4,30 € (sous réserve d'une augmentation du prestataire)
<u>☒Goûter :</u>	1,50 €
<u>☒Heure de garde :</u>	2.30 € soit :
	→Midi (11h30 à 13h20) : 4,60 €
	→Périscolaire soir (16h00 à 18h15) : 2,30 € / l'heure entamée
<u>☒Forfait anniversaire :</u>	7€ / enfant (garde) + 1,50 € / enfant (goûter)

☒ Tout retard au-delà des heures de fermeture de la structure entraînera automatiquement une pénalité forfaitaire de 5€ par ¼ d'heure entamé.



A.L.S.H. :

La participation financière des parents est calculée en fonction des ressources de la famille et de la formule d'accueil choisie.

Tranches de revenus annuelles soumis à imposition (n-1)	- 27 000	De 27 000 à 45 000	De 45 000 à 55 000	De 55 000 à 65 000	+ 65 000
Journée complète repas + 2 goûters A 7h30 à 18h30 (vacances) Dont repas Dont goûters Dont garde	12,85 € 4,25 3 5,60	16,05 € 4,25 3 8,80	19,25 € 4,25 3 12	22,45 € 4,25 3 15,20	25,65 € 4,25 3 18,40
Demi-journée sans repas B avec goûter 7h30 à 14h ou (vacances) 12h à 18h30 ou (vacances) Dont goûter Dont garde	4,30 € 1,50 2,80	5,90 € 1,50 4,40	7,50 € 1,50 6	9,10 € 1,50 7,60	10,70 € 1,50 9,20
Demi-journée Repas + 1 goûter C 7h30 à 14h ou (vacances) 12h à 18h30 ou (vacances) Dont repas Dont goûter Dont garde	10,65 € 4,25 1,50 4,90	13,45 € 4,25 1,50 7,70	16,25 € 4,25 1,50 10,50	19,05 € 4,25 1,50 13,30	21,85 € 4,25 1,50 16,10

Les droits d'inscription sont fixés à 18 € par année scolaire et par famille.

Lorsque 2 enfants de la même famille sont présents simultanément, le tarif est minoré de 10% pour le 2^{ème} enfant.

Lorsque 3 enfants de la même famille sont présents simultanément, le tarif est minoré de 15% pour le 3^{ème} enfant.

Ces réductions ne sont pas applicables aux familles ne résidant pas dans la commune d'Eckwersheim.

Pour les sorties éventuelles, une participation financière sera demandée aux parents :

- 5,50€ pour les « petites sorties » du type demi-journée
- 11€ pour les « grandes sorties » du type journée complète ainsi que les nuitées en été

REGLEMENTS.

La facturation s'effectue mensuellement. Ces frais devront être acquittés à la Caisse de Monsieur le Trésorier Principal 15, Rue du Général Rampont à BRUMATH, par virement à la B.D.F. 30001 00806 D670 0000000 74 ou par prélèvement mensuel à échéance. Les chèques pourront être déposés au secrétariat de la mairie ou à l'Arc-en-ciel.

Les frais de garde, **uniquement au niveau de l'accueil périscolaire du soir peuvent être réglés par Tickets CESU préétabli**. Dans ce cas de figure, vous ne pourrez pas souscrire au prélèvement automatique.



REGLES A RESPECTER.

❖ Fin de journée :

Les parents s'engagent à **respecter les heures d'ouverture** de l'Arc-en-ciel.
Tout retard entraînera automatiquement l'application d'une pénalité forfaitaire de 5€ par ¼ d'heures entamés.

❖ Absence de l'enfant :

Dans tous les cas, les absences devront être signalées **24h avant au plus tard** à défaut de facturation du repas.

❖ Maladie :

L'enfant malade n'est pas accueilli à l'Arc-en-ciel.

Les parents sont immédiatement avertis en cas de maladie de l'enfant pendant la journée. Ils s'engagent à venir le chercher dans les meilleurs délais.

Les parents doivent signaler les maladies contagieuses de l'enfant ou de son entourage. L'enfant ne pourra pas fréquenter la structure le temps d'éviction réglementaire.

Les parents autorisent le personnel de la structure à prendre en cas d'urgence les mesures d'intervention et de transport qui s'imposent.

❖ Traitement médical :

Le personnel de la structure n'est pas habilité à administrer des médicaments. Les parents devront s'assurer que le traitement médical soit spécifié par une **ordonnance médicale indiquant la posologie exacte avec la date de début et de fin du traitement**. L'emballage portera très visiblement le nom de l'enfant. Ces médicaments ne pourront être administrés aux enfants que sous la responsabilité des parents.

❖ Discipline :

Le directeur de la structure peut convoquer les parents lorsque le comportement de leur enfant est agressif, dangereux, perturbant pour les autres enfants et / ou pour l'équipe d'encadrement, afin de trouver ensemble une solution.

Un comportement anormalement perturbateur de la part d'un enfant donnera lieu à un avertissement écrit qui pourra, s'il n'est pas suivi d'effets, entraîner son exclusion temporaire ou définitive de la structure.

Le remplacement de matériel volontairement détruit par un enfant sera facturé aux parents.

❖ Vêtements :

Afin d'éviter les pertes et les confusions, il est demandé aux parents d'**inscrire le nom complet de l'enfant sur tous les vêtements**.

L'inscription d'un enfant implique l'acceptation par les parents du présent règlement intérieur.

MAIRIE D'ECKWERSHEIM
LE DIRECTEUR DE L'ARC-EN-CIEL
FAIT LE 17 JUIN 2020.



L'EDUCATIF & LA PEDAGOGIE.

Le développement durable :

Nous considérons la connaissance de l'environnement et de la nature comme une richesse et souhaitons la transmettre à notre public.

La sensibilisation environnementale et durable est une nécessité et justifie de proposer une action adaptée permettant l'acquisition de bonnes habitudes comme le tri et la réduction des déchets.

La citoyenneté :

À la vue du constat sur la nouvelle mixité sociale et le vivre ensemble, il est normal de poser la citoyenneté et l'apprentissage de la vie en groupe comme un axe du projet.

Nous travaillerons donc sur la solidarité, la tolérance et la coopération.

L'autonomie :

Nous mettons en avant une autonomie affirmée dans le travail d'équipe ainsi que dans la vie de l'enfant au sein de la structure.

Nous travaillerons donc sur la responsabilité de chacun et sur une certaine liberté d'action.

Les orientations éducatives et le projet pédagogique sont en téléchargement libre sur le site de la commune et sur le portail famille.

L'Arc-en-ciel

vous remercie et vous souhaite une bonne rentrée 2020 !



 [Page Facebook ouverte en septembre !](https://www.facebook.com/Arcenciel.periscolaireA.L.S.H/) 

Vous pourrez suivre les activités en photo ou vidéo !!

<https://www.facebook.com/Arcenciel.periscolaireA.L.S.H/>





Nous contacter :

ARC-EN-CIEL
ACCUEIL PERISCOLAIRE
ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENTS

GROUPE SCOLAIRE
RUE ALBERT SCHWEITZER
67550 ECKWERSHEIM

☎ : 03.69.73.86.02

📞 : 07.86.80.27.26

E-Mail : arcenciel@ecole-eckwersheim.fr

Portail famille: <https://portail.berger-levrault.fr/MairieEckwersheim67550/accueil>

Site internet : www.eckwersheim.fr/